

LE PAQUET D'AVANTAGES POUR 2025 :

- Des formations continues subventionnées pour les salarié-e-s
- Généralement avec versement à l'employeur d'une indemnité pour absence au travail
- Un gain pour l'ensemble de l'hôtellerie-restauration - grâce à la CCNT



**FORMATION-
INCLUDE.CH**

**A consulter pour en
profiter dès à présent**

